HAL
open science

Cinq sens pour s'approprier l'espace

Jean-François Augoyard

To cite this version:

Jean-François Augoyard. Cinq sens pour s'approprier l'espace. Séminaires, projets urbain et grands ensembles, 1993, 5-6, pp.6-7. hal-02104001

HAL Id: hal-02104001

https://hal.science/hal-02104001

Submitted on 17 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

33

Cinq sens pour s'approprier l'espace

Jean-François Augoyard a enseigné la philosophie et les lettres classiques avant d'être urbaniste dans une société d'économie mixte. Chercheur en sociologie et en anthropologie depuis 1973, il est actuellement directeur de recherche au C.N.R.S., directeur d'un centre de recherche et responsable d'une formation doctorale sur "les ambiances urbaines" à l'Ecole d'architecture de Grenoble.
L'essentiel de son travail porte sur les pratiques quotidiennes de l'espace urbain, la perception du paysage et l'esthétique des ambiances.
Il dégage de ses observations quelques points, essentiels à qui veut concevoir et imaginer un espace urbain.

P.U. - *"Vous avez montré il y a déjà plusieurs années, que des codes d'appropriation sont établis intuitivement par les usagers et obéissent à la logique de l'usage. De ce travail vous avez défini cinq critères d'appropriation de l'espace. Pourriez-vous nous les présenter ?*
J.-F. A. - *"D'abord nommer les lieux. Les gens rebaptisent les noms difficiles à prononcer, ils ne peuvent pas délimiter un lieu qu'ils ont du mal à nommer, ils se perdent dans des lieux dont ils oublient les noms. Autant de preuves qu'existe bien une appropriation des lieux par le nom. Ensuite le marquage du territoire. Il existe une éthologie (science des comportements des espèces animales dans leur milieu naturel) de l'espace urbain, c'est-à-dire une science des comportements humains dans l'espace urbain.*
L'appropriation en effet s'appuie sur le marquage : c'est la marque qui fait l'appropriation et non l'inverse. Chaque territoire a la forme des marques données par les cinq sens. Ce processus de marquage utilise les cinq sens. Par exemple, les gens ne supportent par d'être réveillés la nuit parce que cela représente une intrusion dans leur territoire. Celui-ci est délimité par leur porte d'entrée. Mais celle-ci ne constitue par une barrière sonore, ni olfactive. De fait, ces marques sont mobiles. Un territoire est une force d'appropriation, il s'arrête là où le sens s'arrête. Les limites du territoire sont donc dynamiques et cette dynamique est liée à la perception des sens. Mon espace s'arrête là où une odeur désagréable se fait sentir mais si le vent change, cette limite se déplace.
Il y a donc une dynamique temporelle de l'espace : c'est le temps de l'usage".

P.U. - *Et le processus de différenciation, de quoi s'agit-il ?*
J.-F. A. - *"De la composante sociale du marquage. Il existe un rapport de forces entre les différentes appropriations de l'espace. Si un groupe veut se distinguer, il marque son territoire. Dans les grands ensembles, les jeunes font du bruit : c'est une façon d'exister sur un plus large territoire. Ils font un travail d'expansion territoriale. Quant un maire interdit le centre-ville aux clochards, il joue sur le marquage territorial. Le conglomérat sensoriel (odeur, bruit, vue...) que représentent les clochards est réprouvé et se trouve éjecté.*
Un autre critère d'appropriation est celui des évènements différenciateurs. Sur un lieu, des évènements se passent et vont définir un "avant" et un "après" cet évènement. Le lieu devient le lieu de cet évènement. Cf le métro Charonne, le parvis Beaubourg".
P.U. - *Le dernier critère d'appropriation concerne la déréalisation des lieux...*
J.-F. A. - *"Le territoire est une force et une dynamique lié aux évènements. L'usager s'ingénue à déréaliser les lieux conçus. Cette déréalisation intuitive est une mise en question de l'espace pour permettre se configuration réelle. Réelle, c'est-à-dire produite par l'usager.*
Là où il avait du lieu, conçu et imaginé par le concepteur, l'usager fait un non-lieu pour mieux réaliser l'espace. Par exemple : quelques m² de béton prévus pour accéder à un couloir. L'usager déréalise la charge de fonction prévue. Le réel de ce lieu n'est plus les m² de béton plus la conception mais les m² de béton plus l'usage.
Il y a donc déréalisation pour mieux réaliser et cette nouvelle réalisation n'est pas fixée pour toujours. Cette analyse permet de conclure que l'intéressant dans l'espace public n'est pas l'approprié fixe, qui n'existe pas, mais bien l'appropriable".

P.U. - *Qu'en concluez-vous concernant la rencontre entre le concepteur et l'usager ?*
J.-F. A. - *"Il n'y aura jamais d'accord entre les deux logiques. Il faut donc concevoir des espaces qui offrent le maximum d'usages possibles, qui permettent l'appropriation et sa dynamique. En terme de confort sonore par exemple, isoler totalement peut être aussi catastrophique que de ne pas isoler du tout. Il faut que les gens soient protégés des bruits qui les gênent, mais qu'ils puissent aussi entendre des bruits lorsqu'ils le désirent".*

P.U. - *Qu'entendez-vous par esthétique des ambiances urbaines ?*
J.-F. A. - *"L'espace architecural et urbain se comprend sur une maquette qui donne à voir et à toucher (masses, volumes, limites...), mais l'espace perçu par l'oreille, le nez, et notre mouvement dans l'espace n'est pas perceptible, Or chaque sens me donne à "voir" un autre espace. L'espace est une synthèse abstraite de ces cinq sens. Pour cette raison le mot ambiance est le mot juste. Ce travail d'esthétique résulte de la rencontre entre une donnée physique et ce que les sens en perçoivent. Cette réflexion nous a conduit à la question de savoir ce qui existe entre cet espace des sens et cet espace physique. Il s'agit de l'espace bâti, où il se passe des*

 N°5-6 - Nov. Déc. 1993 (D.A.U/METT)

Cinq sens pour s'approprier l'espace

Jean-François Augoyard a enseigné la philosophie et les lettres classiques avant d'être urbaniste dans une société d'économie mixte. Chercheur en sociologie et en anthropologie depuis 1973, il est actuellement directeur de recherche au C.N.R.S., directeur d'un centre de recherche et responsable d'une formation doctorale sur "les ambiances urbaines" à l'Ecole d'architecture de Grenoble.
L'essentiel de son travail porte sur les pratiques quotidiennes de l'espace urbain, la perception du paysage et l'esthétique des ambiances.
Il dégage de ses observations quelques points, essentiels à qui veut concevoir et imaginer un espace urbain.

P.U. - *"Vous avez montré il y a déjà plusieurs années, que des codes d'appropriation sont établis intuitivement par les usagers et obéissent à la logique de l'usage. De ce travail vous avez défini cinq critères d'appropriation de l'espace. Pourriez-vous nous les présenter ?*
J.-F. A. - *"D'abord nommer les lieux. Les gens rebaptisent les noms difficiles à prononcer, ils ne peuvent pas délimiter un lieu qu'ils ont du mal à nommer, ils se perdent dans des lieux dont ils oublient les noms. Autant de preuves qu'existe bien une appropriation des lieux par le nom. Ensuite le marquage du territoire. Il existe une éthologie (science des comportements des espèces animales dans leur milieu naturel) de l'espace urbain, c'est-à-dire une science des comportements humains dans l'espace urbain.*
L'appropriation en effet s'appuie sur le marquage : c'est la marque qui fait l'appropriation et non l'inverse. Chaque territoire a la forme des marques données par les cinq sens. Ce processus de marquage utilise les cinq sens. Par exemple, les gens ne supportent par d'être réveillés la nuit parce que cela représente une intrusion dans leur territoire. Celui-ci est délimité par leur porte d'entrée. Mais celle-ci ne constitue par une barrière sonore, ni olfactive. De fait, ces marques sont mobiles. Un territoire est une force d'appropriation, il s'arrête là où le sens s'arrête. Les limites du territoire sont donc dynamiques et cette dynamique est liée à la perception des sens. Mon espace s'arrête là où une odeur désagréable se fait sentir mais si le vent change, cette limite se déplace.
Il y a donc une dynamique temporelle de l'espace : c'est le temps de l'usage".

P.U. - *Et le processus de différenciation, de quoi s'agit-il ?*
J.-F. A. - *"De la composante sociale du marquage. Il existe un rapport de forces entre les différentes appropriations de l'espace. Si un groupe veut se distinguer, il marque son territoire. Dans les grands ensembles, les jeunes font du bruit : c'est une façon d'exister sur un plus large territoire. Ils font un travail d'expansion territoriale. Quant un maire interdit le centre-ville aux clochards, il joue sur le marquage territorial. Le conglomérat sensoriel (odeur, bruit, vue...) que représentent les clochards est réprouvé et se trouve éjecté.*
Un autre critère d'appropriation est celui des évènements différenciateurs. Sur un lieu, des évènements se passent et vont définir un "avant" et un "après" cet évènement. Le lieu devient le lieu de cet évènement. Cf le métro Charonne, le parvis Beaubourg".
P.U. - *Le dernier critère d'appropriation concerne la déréalisation des lieux...*
J.-F. A. - *"Le territoire est une force et une dynamique lié aux évènements. L'usager s'ingénue à déréaliser les lieux conçus. Cette déréalisation intuitive est une mise en question de l'espace pour permettre se configuration réelle. Réelle, c'est-à-dire produite par l'usager.*
Là où il avait du lieu, conçu et imaginé par le concepteur, l'usager fait un non-lieu pour mieux réaliser l'espace. Par exemple : quelques m² de béton prévus pour accéder à un couloir. L'usager déréalise la charge de fonction prévue. Le réel de ce lieu n'est plus les m² de béton plus la conception mais les m² de béton plus l'usage.
Il y a donc déréalisation pour mieux réaliser et cette nouvelle réalisation n'est pas fixée pour toujours. Cette analyse permet de conclure que l'intéressant dans l'espace public n'est pas l'approprié fixe, qui n'existe pas, mais bien l'appropriable".

P.U. - *Qu'en concluez-vous concernant la rencontre entre le concepteur et l'usager ?*
J.-F. A. - *"Il n'y aura jamais d'accord entre les deux logiques. Il faut donc concevoir des espaces qui offrent le maximum d'usages possibles, qui permettent l'appropriation et sa dynamique. En terme de confort sonore par exemple, isoler totalement peut être aussi catastrophique que de ne pas isoler du tout. Il faut que les gens soient protégés des bruits qui les gênent, mais qu'ils puissent aussi entendre des bruits lorsqu'ils le désirent".*

P.U. - *Qu'entendez-vous par esthétique des ambiances urbaines ?*
J.-F. A. - *"L'espace architecural et urbain se comprend sur une maquette qui donne à voir et à toucher (masses, volumes, limites...), mais l'espace perçu par l'oreille, le nez, et notre mouvement dans l'espace n'est pas perceptible, Or chaque sens me donne à "voir" un autre espace. L'espace est une synthèse abstraite de ces cinq sens. Pour cette raison le mot ambiance est le mot juste. Ce travail d'esthétique résulte de la rencontre entre une donnée physique et ce que les sens en perçoivent. Cette réflexion nous a conduit à la question de savoir ce qui existe entre cet espace des sens et cet espace physique. Il s'agit de l'espace bâti, où il se passe des*

choses jamais universelles. L'observation des pratiques montre que chacun d'entre nous reconnaît sans hésitation, à l'écoute de l'enregistrement d'un espace réverbérant, une cathédrale, une salle de bains ou un chantier. L'usager sait donc intuitivement la qualité d'un espace et pas seulement par la vue. Il existe une esthétique intuitive, une compétence intuitive de l'espace urbain de la part des usagers".

P.U. - *S'agit-il vraiment d'une compétence ?*

J.-F. A. - *"Absolument. La compétence n'est pas le fait seulement des producteurs d'espaces, elle l'est aussi des habitants. Un exemple : les mesures de bruit se font toujours dans des logements vides, mais si l'on interroge plus tard les gens qui y vivent, on se rend compte qu'ils ont mis une tenture "pour faire plus cosy" disent-ils. En fait, ils ont réduit le niveau de bruit de la pièce : sans le savoir, ils ont fait preuve d'une compétence. Les concepteurs doivent donc se mettre à l'écoute des cinq sens et des usagers, pour imaginer et concevoir un projet urbain".* ■

Propos recueillis
par Véronique Berrien

Une perception complexe du parc

Christian Brulé est psychiatre et depuis 1985, conseiller du président de l'établissement public du parc de la Villette, chargé de la politique jeunes. Il nous parle de la perception du parc dans l'imaginaire des citadins et des règles de gestion de l'espace public.

P.U. - *Qu'est ce que le parc dans la ville ?*

C.B. - *"Pour les gens de la ville, le parc n'est pas une identité naturelle. Lieu à la fois de convivialité et d'errements, il devient "normal" lorsque les gens commencent à l'investir. C'est un espace d'actes privatifs mais qui doit rester à l'usage de tous : il faut éviter la privatisation de l'espace.*

La parc est aussi le lieu du pire et du meilleur. Il est très souvent le lieu d'accueil de l'exclusion, comme les points d'eau et de gares. S'y retrouvent les consommateurs de drogue, notamment d'héroïne, les exhibitionnistes, les sans-logis qui viennent ici se reposer. En même temps, la prostitution est dans la rue alors que l'amour est dans le parc...

Il faut en considérant toutes ces appropriations, assurer la sécurité de chacun dans le parc en le laissant ouvert à tous. Le parc est aussi un des rares lieux de la ville où le temps est ré-instauré. C'est une qualité qu'il faut lui conserver".

P.U. - *Que doit être le paysage du parc ?*

C.B. - *"D'abord une beauté dont il faut valoriser et permettre l'accès. Eventuellement en proposant des mini-parcours de découvertes... Les œuvres d'art sont importantes parce qu'elles donnent un autre regard aux gens. S'ils trouvent que ça ne sert à rien ou s'ils critiquent, cela veut dire qu'ils sont étonnés et c'est très bien ! Pour que les gens se sentent bien, le parc doit être un espace public de qualité, indépendamment des goûts esthétiques".*

P.U. - *Comment gérer cet espace public ?*

C.B. - *"La réponse passe d'abord par la définition d'une politique et d'objectifs pour ce lieu. Veut-on en faire un lieu d'intégration ou d'exclusion ? Est-ce un parc où l'on passe ? Où l'on joue ?...*

Ensuite, la gestion doit s'adapter aux usages. A La Villette, les pelouses sont toutes autorisées, mais de fait un peu malmenées par le football. Nous allons donc répondre à cette question d'usage en aménageant et en adaptant quelques pelouses pour cette activité. Il faut toujours prêter une grande attention à tous les détails : toilettes, signalétique, gardiens visibles qui rassurent... Il faut toujours rajouter les éléments nécessaires à un usage agréable, même s'ils ne sont pas prévus dans le projet architectural !

La gestion signifie également un rapport au quartier, en termes d'espaces et de personnes. Un parc n'a pas de sens s'il n'est pas relié au tissu urbain. De fait, c'est un espace où coexistent et se superposent des pratiques. Il faut ensuite susciter des usages réellement mixtes et convivials. Pour susciter cette mixité, il faut créer des événements : fêtes, rencontres, etc."

P.U. - *Expliquez nous comment la sécurité a été pensée à La Villette, tout en permettant un accès large aux jeunes des cités environnantes ?*

C.B. - *"Notre action s'appuie ici sur la prévention, l'accueil et le gardiennage. Le parc est formellement fermé de 1 h à 5 h mais il n'y a aucune fermeture physique. Je me suis toujous battu pour qu'elle n'existe pas, et en sept ans nous n'avons jamais eu d'incidents. Un règlement écrit éxiste mais les textes ne sont pas lus. Nous privilégions la loi orale dite et répétée par tout le personnel qui est au contact du public : gardiens, jardiniers, agents d'accueil... Ils sont les "porteurs du règlement", ils disent et répètent la règle. Nous menons également un travail avec les jeunes. Notre analyse de l'aggressivité nous a appris qu'en fait*